Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le
ID : 022-200056703-20260427-DB2026042709-DE

DEPARTEMENT DES COTES-D'ARMOR

N°2026-04-27-09

COMMUNE DE PORDIC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept avril à dix-huit heures et trente minutes, les conseillers municipaux de Pordic légalement convoqués le dix-sept avril 2026 se sont réunis en séance publique sous la Présidence de Madame Michelle CARMES, Maire.

Sont convoqués : Michelle CARMES, Robert ROLANDO, Patricia BRIAND-FALLER, Alain LEIKINE, Isabelle ANTOINE, Pierrick LE NOANE, Carine RENAUDIER-LASSALLE, Patrick PEDRON, Annick ROUXEL-CALVEZ, Françoise BAUVI, Bertrand HARDY, Rozen AUDOUARD, Brigitte CHALVET, Philippe SAUMONT, Pierre-Emmanuel FAUJOUR, Thierry VAUDIN, Françoise VATIER, Johan HECQUARD, Corentin LE GALL, Solène ARZUR, Kevin LAINE, Clémence DIRMEIKIS, Marion MEREL, Victor IKEAKOR, Gilbert MALLEDANT, Martine BOSCHER, Loïc TARDY, Laëtitia MORIN, Fanny DELVALLEE, Anthony HOURDEL, Léo TOUPIN, Pascal URO, Martine BOUTRY.

ETAIENT PRESENTS : Michelle CARMES, Robert ROLANDO, Patricia BRIAND-FALLER, Alain LEIKINE, Isabelle ANTOINE, Pierrick LE NOANE, Carine RENAUDIER-LASSALLE, Patrick PEDRON, Annick ROUXEL-CALVEZ, Françoise BAUVI, Bertrand HARDY, Rozen AUDOUARD, Brigitte CHALVET, Philippe SAUMONT, Pierre-Emmanuel FAUJOUR, Thierry VAUDIN, Françoise VATIER, Johan HECQUARD, Corentin LE GALL, Solène ARZUR, Kevin LAINE, Clémence DIRMEIKIS, Marion MEREL, Victor IKEAKOR, Gilbert MALLEDANT, Martine BOSCHER, Loïc TARDY, Fanny DELVALLEE, Anthony HOURDEL, Pascal URO, Martine BOUTRY.
ABSENT(S) REPRÉSENTÉ (E.S) :
Laetitia MORIN donne pouvoir à Gilbert MALLEDANT
Léo TOUPIN donne pouvoir à Anthony HOURDEL

ABSENT(E) / EXCUSE (E.) :

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Alain LEIKINE

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 31
Nombre de votants : 33

***

9. Désignation des délégués titulaires et suppléants de la Ville de Pordic au Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes-d'Armor (SDE 22)

Rapporteur : Monsieur Robert ROLANDO, Premier Adjoint au Maire en charge de l'administration générale, ressources humaines et sécurité

Pièces annexes :

RAPPORT DE SYNTHESE

Le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes-d'Armor (SDE 22) est un établissement public de coopération regroupant les communes et intercommunalités du département, compétent notamment en matière de distribution publique d'électricité, d'éclairage public, d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et plus largement de transition énergétique.

Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le
ID : 022-200056703-20260427-DB2026042709-DE

La Ville de Pordic, membre du collège « énergie » du territoire de Saint-Brieuc Armor Agglomération, participe à la gouvernance du syndicat dans les conditions prévues par ses statuts et par le guide des élections 2026 du SDE 22, lequel précise les modalités de désignation des représentants communaux appelés à participer à l'élection des neuf (9) délégués syndicaux du collège de territoire.

Conformément aux dispositions du **Code général des collectivités territoriales**, il appartient au conseil municipal de désigner ses représentants au sein des organismes extérieurs auxquels la commune adhère.

DÉLIBÉRATION

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article **L.2121-33**,
Vu les statuts du Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes-d'Armor (SDE 22),
Vu le guide des élections 2026 du SDE 22 relatif à la composition et au fonctionnement des collèges territoriaux,
Considérant que la Ville de Pordic doit être représentée au sein du SDE 22 par deux délégués titulaires et deux délégués suppléants,
Considérant que ces représentants prennent part, au titre du collège « énergie » de Saint-Brieuc Armor Agglomération, à l'élection des délégués syndicaux du SDE 22,

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- **De désigner,** pour représenter la Ville de Pordic au Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes-d'Armor (SDE 22), au sein du collège « énergie » du territoire de Saint-Brieuc Armor Agglomération :

En qualité de délégués titulaires :

1. **Monsieur Pierre-Emmanuel FAUJOUR**
2. **Madame Clémence DIRMEIKIS**

En qualité de délégués suppléants :

- **Madame Marion MEREL**
- **Monsieur Patrick PEDRON**

Les représentants ainsi désignés participeront, conformément aux statuts du SDE 22, à l'élection des **neuf (9) délégués syndicaux** du collège de territoire « énergie » de Saint-Brieuc Armor Agglomération.

- **D'autoriser** Madame le Maire ou son représentant à notifier ces désignations au SDE 22 et à accomplir l'ensemble des formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les mois, jour et an susdits
Pour extrait conforme,
Madame Le Maire,
Michelle CARMES